31/03/2022

Fonds de droit français

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

5. Certification du Commissaire aux Comptes 17

6. Comptes de l'exercice 22

7. Annexe(s) 47

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE

Part R, C - Code ISIN : FR0013268018

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis, en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- Une étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.
- Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de " closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché règlementé.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :
- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition aux risques de taux et de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- L'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

10 mars 2021

- Mise à jour règlementaire *Disclosure* ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088
- Fonds ouverts catégorisation « article 6 ».

02 juillet 2021

- Mise à jour des frais courants au 31 mars 2021.

15 décembre 2021

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie (article 6).

11 février 2022

- Ajout de la mention de Groupama Asset Management en tant que centralisateur des ordres en nominatif pur (pour le FCP Groupama Horizon Dette Emergente uniquement) ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

11 mars 2022

- Publication de la valeur liquidative à J+2 au lieu de J+1.

3. RAPPORT DE GESTION

Performances

Sur la période, les parts du fonds affichent les performances suivantes :

Part G -7.32% (dividende capitalisé).
Part I -7.64%.
Part N -7,88%.

L'indice de comparaison composite ressort à -5.13%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Conjoncture

Avril 2021

Les derniers chiffres économiques ont continué d'être un facteur de soutien aux États Unis et en Europe, avec des indicateurs d'activité et de sentiment toujours en amélioration. Également en territoire d'expansion, ces mêmes indicateurs dans les pays émergents traduisent toutefois une dynamique de reprise moins puissante qui se caractérise par une forte hétérogénéité des situations économiques suite à la crise de Covid-19. Ainsi, les rebonds souvent incomplets et les politiques de soutien sont contraints par de forts déséquilibres (fiscaux+externes) ou par la progression rapide de l'inflation, ce que n'ont pas manqué de souligner le Fmi ou la Banque Mondiale dans leurs derniers rapports. Enfin, dans la plupart des pays, la gestion de la crise sanitaire reste un défi, en attestent les situations préoccupantes de l'Inde ou du Brésil
Pour autant, les marchés ont finalement été bien orientés au cours du mois, soutenus par la baisse des rendements obligataires et les statistiques économiques aux États Unis notamment. Ainsi, les obligations souveraines et d'entreprises émergentes libellés en devises dures s'affichent respectivement à +1.91% et +0.60% quand les obligations souveraines en devises locales (+2.22%) bénéficient d'un effet taux favorable et de l'appréciation de la plupart des devises émergentes ont également regagné du terrain face au billet vert (+1.53%), notamment le Real brésilien (+3.60%) et le Rand sud-africain (+1.96%).

Mai 2021

S'ils restent encourageants dans les pays développés, les signaux macroéconomiques demeurent hétérogènes dans les pays émergents. L'Afrique du Sud et la Russie bénéficient pour leur part de la hausse des matières premières et voient leur reprise économique s'accélérer, bien que cette dernière demeure très inégale selon les secteurs. A contrario, le momentum économique semble perdre de la vigueur en Asie où certains pays sont confrontés à une résurgence des cas de covid-19 sur fond de lenteur des campagnes de vaccination. Enfin la Chine reste un point d'attention pour les investisseurs, la hausse des prix à la production conjuguée à l'appréciation du yuan ayant fait craindre mi-mai une exportation de l'inflation domestique au reste du monde.
Durant cette phase, les obligations émergentes ont essentiellement profité du contexte de détente sur les marchés obligataires américains et d'un début de stabilisation des anticipations d'inflation. Dans le détail, les obligations souveraines et d'entreprises en devises dures progressent respectivement de +1,08% et +0,65%en dollar, le portage ayant été complété par l'effet taux positif. Sur les dettes souveraines en devises locales, l'indice JP Morgan GBI EM Global Diversified gagne +2,39%, certaines devises émergentes affichant de fortes progressions sur le mois (real brésilien +4.03%, rand sud-africain +5.23% et le rouble +2.51%).

Juin 2021

Moindre appétence pour les actifs risqués en juin en raison des craintes d'un ralentissement de la dynamique de croissance et de la propagation rapide de la variante Delta plus contagieuse du virus SRAS-Cov-2. Pour l'ensemble des pays émergents, nous constatons un ralentissement les indicateurs avancés montrent dans la dynamique d'activité, principalement dans les services. En Chine, si la baisse de la croissance était anticipée, les investisseurs s'interrogent sur son rythme et si les autorités le maitrisent. Ailleurs, l'Afrique du Sud voit également la reprise économique ralentir au premier trimestre 2021 tout en restant au-delà des attentes.

L'inflation reste un sujet d'inquiétude, le léger dérapage récent amenant certaines banques centrales à relever leurs taux (Brésil : 75 pb, Mexique : 25 pb, Russie : 50 pb, Hongrie : 30 pb, République tchèque : 25 pb) afin de contenir les pressions inflationnistes mais également d'anticiper tout resserrement de la Fed. Enfin, sur le plan politique, au Mexique, la majorité du président AMLO a perdu la majorité à l'Assemblée nationale. Au Pérou, le candidat de gauche Pedro Castillo a été donné provisoirement vainqueur des élections présidentielles, sachant que les résultats définitifs sont encore en suspens en raison des recours de l'opposition.
Dans ce contexte, les obligataires émergentes en dollar profitent des conditions de détente sur les taux longs américains (JP Morgan EMBIG +0.89%, JP Morgan Corporate EMBDI +0.84%) dans un contexte de faible évolution des spreads. En revanche, le portage local des dettes souveraines en devises locales a été largement absorbé par la remontée des taux courts et l'impact négatif des devises.

Juillet 2021

Les marchés émergents ont concentré les inquiétudes des investisseurs en ce mois de juillet. Sur le plan sanitaire d'une part avec la propagation rapide du variant « delta » au sein de plusieurs pays émergents dont les taux de couverture vaccinale sont faibles. Sur le plan politique d'autre part avec la poursuite et l'accentuation de la répression règlementaire de Pékin sur ses propres champions nationaux. Après s'être attaqué à son secteur technologique, le pouvoir central chinois s'est concentré ce mois-ci sur le secteur de l'éducation en ligne. Ces décisions ont fortement pénalisé les actions chinoises, les investisseurs redoutant une extension de cette pression règlementaire à d'autres secteurs de l'économie. Sur le marché des changes, nous avons assisté à une nouvelle baisse des devises émergentes de -0.82%, le réal brésilien et le rand sud-africain étant particulièrement affectés avec respectivement -4.88% et -1.90% contre le dollar.
Dans ce contexte, les obligations émergentes affichent des performances positives principalement portées par le mouvement de baisse des rendements obligataires souverains aux Etats-Unis. Ainsi, les indices en devises dures des dettes souveraines et d'entreprises finissent respectivement à 0,54% et 0,22%. Du coté des dettes souveraines en devises locales, malgré l'impact positif de la baisse des rendements, les devises entament la performance sur le mois.

Aout 2021

Les marchés émergents ont été fortement sensibles aux événements survenus en Chine. Ainsi, les changements réglementaires chinois ont continué en touchant d'autres secteurs comme la santé ou la consommation que ceux initialement visés (internet, éducation). En outre, la campagne dite de « common prosperity » évoquée au plus haut niveau à Pékin fait craindre une redistribution des richesses trop drastique. Cette incertitude croissante a donc pesé sur le moral des investisseurs. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'infections au Covid-19 et les restrictions de mobilité nouvelles ou prolongées ont également affecté certains pays de la région. Enfin, la publication des derniers indicateurs avancés montre que la reprise économique s'essouffle dans un contexte monétaire toujours restrictif en Chine. Coté monétaire, malgré une situation sanitaire encore compliquée dans la plupart des pays, les autorités monétaires locales maintiennent un biais restrictif face aux hausses des prix: Corée du Sud +25 points de base (pdb), Brésil +100 pdb, Mexique +25 pdb, Chili +75 pdb, Hongrie +30 pdb et Pérou +25 pdb.
Malgré le contexte, les obligations s'affichent en progression sur la période : les indices de dettes émergentes en devises dures souveraines et d'entreprises montent respectivement de 0,91% et 0,71% à la faveur d'une compression des primes de risque et d'un impact négatif limité de la remontée des taux US. Coté dettes émergentes en devises locales, après un début de mois difficile, le ton assez « dovish » du Président de la Fed a permis un rattrapage des monnaies locales face au dollar, le portage local ayant été peu entamé par les remontée de taux.

Septembre 2021

Les marchés émergents et surtout la Chine ont de nouveau concentré les inquiétudes des investisseurs. Après la répression règlementaire des secteurs de la technologie et de l'éducation en ligne puis le ralentissement du secteur manufacturier, le focus s'est porté ce mois-ci sur le niveau d'endettement des acteurs du secteur immobilier. Les difficultés du plus grand promoteur national Evergrande dont la dette atteint les 260 milliards d'euros ont fait craindre des répercussions sur l'économie chinoise voire sur l'économie mondiale. Sur le marché des changes, nous avons assisté à une nouvelle baisse des devises émergentes de -2.87%, le réal brésilien et le rand sud-africain étant particulièrement affectés avec respectivement -5.66% et -3.75% contre le dollar.
Sur le front obligataire, la dette émergente en devises dures abandonne -2.30%, la dette émergente en devises locales cède -3.59%. La dette corporate amorti la baisse avec -0.83%.

Octobre 2021

Les marchés émergents sous-performent de nouveau les marchés développés en octobre malgré de bonnes publications d'entreprises et une hausse des taux de vaccination. Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis et les révisions à la baisse de la croissance chinoise pèsent sur la seconde moitié du mois. Les banques centrales émergentes poursuivent leur cycle de resserrement pour faire face à l'inflation : Russie +75 pdb, Chili +125 pdb et Brésil 150 pdb.
Sur le front obligataire, la dette émergente en devises dures est stable à +0.05%, la dette corporate cède -0.51% et la dette émergente abandonne -1.39%. L'indice JP Morgan des devises émergentes est en repli de -0.64%, le réal brésilien reculant de 3.56% contre le dollar us.

Novembre 2021

Les marchés émergents sous-performent une fois encore les marchés développés en novembre. La classe d'actifs a en effet été plus fortement impactée que les marchés développés par la découverte du variant Omicron et ses conséquences potentielles. Une inflation persistante et les craintes d'un resserrement monétaire plus rapide que prévu de la part de la Réserve Fédérale Américaine ont également été pénalisants.
Sur le front obligataire, la dette émergente en devises dures cède 2.21%, la dette corporate affiche un repli limité à -0.51%, la dette émergente en devises locales abandonne 3.09%. L'indice JP Morgan des devises émergentes est en repli de -4.81%.

Décembre 2021

Les marchés émergents affichent une performance positive sur décembre mais sous-performent une nouvelle fois les marchés développés. La classe d'actifs a été impactée sur la première partie du mois par les craintes entourant le variant Omicron et un resserrement plus rapide que prévu de la part de la Réserve Fédérale Américaine. La fin de mois a laissé place à un rallye de fin d'année.
Sur le front obligataire, la dette émergente en devises dures progresse de 1,59% cède 2.21%, la dette corporate affiche une progression limitée de 0,42%, la dette émergente en devises locales est en hausse de 1,42%. L'indice JP Morgan des devises émergentes est en hausse de 0,66%.

Janvier 2022

En début de mois, les marchés ont vivement réagi au ton plus agressif qu'anticipé de la Fed quant au durcissement de sa politique monétaire. Les taux américains à 10 ans se sont fortement tendus, portés essentiellement par la partie réelle, ce qui a impacté les marchés d'actifs risqués. La volatilité est restée présente tout au long du mois, nourrie par une inflation sur des points hauts et un regain de tension entre la Russie et l'Ukraine. Les marchés d'actions émergents affichent une performance négative sur janvier mais surperforment les marchés développés. La dette émergente en devise dure souffre du contexte de réduction de la liquidité mondiale alors que la dette émergente en devise locale affiche une belle résistance.
Sur le front obligataire, la dette émergente en devises dures cède 2.89%, la dette corporate est en retrait de 1,79%, la dette émergente en devises locales est quant à elle en hausse de 0,45%. L'indice JP Morgan des devises émergentes est en hausse de 0,84%.

Février 2022

L'inflation poursuit sa flambée aux Etats-Unis, atteignant 7.5% sur un an soit le niveau le plus élevé depuis 1982, et en zone euro où elle affiche 5.1% sur un an. La pression s'accentue donc sur la FED et la BCE, entrainant les taux à la hausse durant la première quinzaine de février et faisant craindre aux investisseurs un reflux de la liquidité mondiale, préjudiciable à la sphère émergente. Sur la seconde moitié du mois l'attention des investisseurs s'est focalisée sur la crise Ukrainienne avec l'invasion du pays par l'armée Russe le 24 février. Cet évènement a logiquement déclenché un nouveau pic de volatilité sur les marchés, les investisseurs tentant d'en évaluer les multiples conséquences sur la croissance, l'inflation, l'approvisionnement en énergie et en matières premières et la stabilité financière. Par ailleurs les indicateurs d'activités en Chine sont ressortis au-dessus des attentes mais cette bonne nouvelle a été largement ignorée.

Mars 2022

Alors que l'invasion de l'Ukraine par la Russie avait été marquée par un fort mouvement de repli des marchés, les grands indices actions des pays développés ont rapidement repris le chemin de la hausse mi-mars pour terminer à des niveaux comparables ou supérieurs à ceux pré-crise, surperformant l'indice émergent global. Malgré les lourdes sanctions frappant la Russie, il n'y a pas eu d'effet contagion de cette crise dans le jeu diplomatique international, la Chine se tenant sur une ligne de crête entre les deux parties.

Cependant, si les actifs risqués ont regagné du terrain, la progression exponentielle du prix des matières premières alimente l'inflation et exacerbe les disparités au sein de la sphère émergente entre pays exportateurs et importateurs de matières premières. Sur le front sanitaire, la Chine est aux prises avec une résurgence des cas de covid-19 et a encore recours à des confinements locaux, certes moins stricts mais toujours pénalisants pour l'activité économique.
Sur le front obligataire, la dette émergente en devises dures cède 1.12%, la dette corporate est en retrait de 2,55%, la dette émergente en devises locales limite la baisse à -0.72% L'indice JP Morgan des devises émergentes est en hausse de 3,09%.

Gestion

Au cours de l'exercice le poids alloué aux fonds de dette émergente en devises dures est resté relativement stable aux alentours de 56%. Au sein de cette poche nous avons réduit le poids du fonds TCW Emerging Markets Income, dont l'approche flexible n'a pas délivré les résultats escomptés, pour lui préférer le fonds Vanguard Emerging Markets Bond Fund disposant également de marges de manœuvres sur la dette émergente en devises locales et dont la treajectoire de performances est plus satisfaisante. Nous avons également renforcé le fonds Vontobel Emerging Market Debt au fil de l'écartement des primes de risque.
Nous avons maintenu notre surexposition à la dette émergente Corporate aux alentours de 22% du fonds. Nous avons accentué la surexposition à cette sous classe d'actifs sur le quatrième trimestre 2021 avant de la réduire sur le premier trimestre 2022, constatant que les obligations d'entreprises n'affichaient pas la même résilience que lors des précédentes corrections. Nous n'avons pas fait évoluer notre sélection de supports sur cette poche.
Nous avons réduit le poids de la dette émergente en devises locales au quatrième trimestre 2022 avant de repondérer ce segment compte tenu de sa résilience dans un contexte de resserrement monétaire de la part de la réserve Fédérale Américaine. Nous avions débuté l'exercice avec un investissement de 21% du fonds sur la dette émergente en devises locales et le terminons avec un poids de 19.5%, très légèrement inférieur à la pondération de 20% dans l'indice de référence de notre fonds. Nous n'avons pas modifié notre sélection de supports sur la poche.

Perspectives

Les facteurs de risque se sont accumulés au cours des derniers mois, citons notamment la tonalité beaucoup plus restrictive des banques centrales en lien avec les pressions inflationnistes, la guerre en Ukraine, la flambée des prix des matières premières énergétiques et agricoles ou encore le retour des confinements locaux en Chine, très pénalisants pour l'activité économique. Cet environnement anxiogène se traduit logiquement par une volatilité accrue sur les marchés, nous demeurons donc prudents pour les mois à venir.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
iShares II PLC - iShares J.P. Morgan USD EM Bond UCITS ETF	1 154 475,37	1 216 270,14
GS-G&E M D-I$A	1 307 739,93	731 948,13
PIMCO GIS EMG MKT BD INS C	1 025 311,79	660 737,04
VONTOBEL EMERGING MARKETS CORPORATE BD I	1 000 657,60	583 410,55
VONTOBEL-EM MKT DBT-B	1 167 495,18	177 228,25
TCW FUNDS-EMER MKT INC-IU		1 314 065,14
iShares J.P. Morgan EM Local Govt Bond UCITS ETF USD (Dist)	388 050,11	895 252,44
ISHARES JPM USD EM CRP USD A	765 164,32	510 324,48
VANGUARD EMERGING MARKETS BOND FUND INVESTOR USD HEDGED ACC	1 068 182,51	
AVIVA EMERG.MARKETS BD CL.I C.	176 760,44	381 131,70

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 20 469 553,93**
  - o Change à terme : 19 696 512,09
  - o Future : 773 041,84
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	300 000,00
Total	**300 000,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 6 :

- Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.
- Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.
- Prise en compte des risques de durabilité
- « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2022

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2022.06.22 17:50:14 +0200

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2022 *en* EUR

ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**25 148 990,15**	**24 324 498,36**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**25 128 150,26**	**24 324 179,29**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	25 128 150,26	24 324 179,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**20 839,89**	**319,07**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	20 839,89	319,07
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**19 728 844,00**	**20 861 169,53**
Opérations de change à terme de devises	19 696 512,09	20 504 961,52
Autres	32 331,91	356 208,01
COMPTES FINANCIERS	**407 375,44**	**377 950,34**
Liquidités	407 375,44	377 950,34
TOTAL DE L'ACTIF	**45 285 209,59**	**45 563 618,23**

PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 841 574,09	23 305 442,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	445 686,99	
Report à nouveau (a)		375,50
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 840 133,91	1 070 827,11
Résultat de l'exercice (a,b)	37 611,95	-40 299,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**25 484 739,12**	**24 336 345,92**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**20 839,93**	**319,07**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	20 839,93	319,07
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	20 839,93	319,07
Autres opérations		
DETTES	**19 778 057,72**	**21 005 224,12**
Opérations de change à terme de devises	19 458 050,60	20 786 524,15
Autres	320 007,12	218 699,97
COMPTES FINANCIERS	**1 572,82**	**221 729,12**
Concours bancaires courants	1 572,82	221 729,12
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**45 285 209,59**	**45 563 618,23**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 *en* EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
TY CBOT YST 1 0621		445 630,90
US 10YR NOTE 0622	773 041,84	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022 *en* EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	136,88	614,31
Produits sur actions et valeurs assimilées		231 363,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées	246 007,43	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**246 144,31**	**231 978,24**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 138,96	4 408,08
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**3 138,96**	**4 408,08**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**243 005,35**	**227 570,16**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	203 912,08	261 823,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**39 093,27**	**-34 253,77**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 481,32	-6 045,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**37 611,95**	**-40 299,64**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

- **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :**

- Valeurs négociées dans la zone Euro ,Europe et titres étrangers négociés en bourse de Paris

=>Premier cours du jour de valorisation

- Produits de taux, la Société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

- **Titres non négociés sur un marché réglementé :**

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

- **Titres et actions d'OPC :**

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- **Fonds d'investissement de droit étranger :**

Les fonds d'investissement de droit étranger en portefeuille sont valorisés sur la base des dernières valeurs liquidatives communiquées par les administrateurs de ces fonds et le cas échéant, sur des estimations communiquées par les gérants, sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- **Titres de créances négociables :**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN - Bons du Trésor à taux fixes et à intérêt annuel - et les BTF - Bons du Trésor à taux fixes - sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

- **Opérations de gré à gré :**

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN - Titres de Créances Négociables - (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés actions sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés actions sont évaluées au cours de clôture de la veille.

- **Change à terme :**

Les opérations à terme sur devises sont inscrites à l'achat et à la vente pour la valeur déterminée dans le contrat.
La différence entre le cours comptant et le cours à terme est enregistrée dans un compte report/déport et amortie sur la durée du contrat.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des indemnités contractuelles.

- **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
  - Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux variable) ou à taux variable (si Taux variable/Taux Fixe) au prix du marché.

  - Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

- **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons encaissés.

- **Méthode de comptabilisation des frais**

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « frais » du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)

Parts G :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,90 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,00% TTC.
Commission de surperformance*	Actif net	20% TTC de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de celle de l'indicateur de référence**
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*

*Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts N :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,20% TTC
Frais indirects maximum commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,00% TTC.
Commission de surperformance*	Actif net	20% TTC de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de celle de l'indicateur de référence**
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*

*Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts I **:**

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,00% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,00% TTC.
Commission de surperformance*	Actif net	20% TTC de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de celle de l'indicateur de référence**
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*

*Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

** Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des OPC pouvant présenter une commission de surperformance maximum de 20% TTC de la performance au-delà de leur indicateur de référence.

**Le supplément de performance représente la différence entre l'actif net du FCP hors provision de frais de gestion variables et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance annualisée de l'indice composite 60% JP MORGAN EMERGING MARKETS GLOBAL BOND INDEX (couvert en euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan GOVERNMENT INDEX EMERGING MARKETS GLOBAL COMPOSITE (en EUR) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan COMPOSITE EMERGING MARKETS INDEX BUND DIVERSIFIED (couvert en euros) coupons nets réinvestis sur la période de calcul. Cet investissement est réajusté des montants souscrits et du nombre de parts rachetées dans le FCP.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à une performance annualisée de l'indice composite 60% JP MORGAN EMERGING MARKETS GLOBAL BOND INDEX (couvert en euros) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan GOVERNMENT INDEX EMERGING MARKETS GLOBAL COMPOSITE (en EUR) coupons nets réinvestis + 20% JP Morgan COMPOSITE EMERGING MARKETS INDEX BUND DIVERSIFIED (couvert en euros) coupons nets réinvestis sur la période de calcul., la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion selon le principe de cristallisation. La totalité de la commission de performance est versée à la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Ces frais (part fixe + éventuellement part variable) sont provisionnés à chaque établissement de la valeur liquidative.

L'éventuel premier prélèvement de la commission de surperformance interviendra le 31 mars 2018 pour les catégories de parts G, N et I.

Le détail de la méthode de calcul des frais de gestion variables est disponible auprès de Groupama Asset Management.

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux Maximun barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.
La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

- Description de la procédure de choix des intermédiaires

Les gérants disposent d'une liste de « brokers » autorisés. Un « comité brokers » se réunissant régulièrement remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office…), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement…

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 *en* EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**24 336 345,92**	**19 612 610,82**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 200 128,95	3 932 423,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 959 521,33	-1 889 687,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	253 129,90	382 938,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-165 118,10	-99 645,44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	758 865,21	2 512 239,47
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 671 054,73	-1 451 563,07
Frais de transactions	-1 885,01	-3 075,08
Différences de change	1 992 674,57	-1 513 651,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 318 440,35	2 973 697,62
Différence d'estimation exercice N	*-1 245 376,10*	*1 073 064,25*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 073 064,25*	*1 900 633,37*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	20 520,82	319,07
Différence d'estimation exercice N	*20 839,89*	*319,07*
Différence d'estimation exercice N-1	*-319,07*	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-86 006,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	39 093,27	-34 253,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**25 484 739,12**	**24 336 345,92**

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 *en* EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**24 336 345,92**	**19 612 610,82**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 200 128,95	3 932 423,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 959 521,33	-1 889 687,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	253 129,90	382 938,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-165 118,10	-99 645,44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	758 865,21	2 512 239,47
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 671 054,73	-1 451 563,07
Frais de transactions	-1 885,01	-3 075,08
Différences de change	1 992 674,57	-1 513 651,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 318 440,35	2 973 697,62
Différence d'estimation exercice N	*-1 245 376,10*	*1 073 064,25*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 073 064,25*	*1 900 633,37*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	20 520,82	319,07
Différence d'estimation exercice N	*20 839,89*	*319,07*
Différence d'estimation exercice N-1	*-319,07*	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-86 006,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	39 093,27	-34 253,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**25 484 739,12**	**24 336 345,92**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	773 041,84	3,03
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**773 041,84**	**3,03**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							407 375,44	1,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 572,82	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	773 041,84	3,03						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	407 375,44	1,60								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 572,82	0,01								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									773 041,84	3,03
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	25 128 150,26	98,60						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	18 252,68	0,07						
Comptes financiers	10 875,00	0,04						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	19 458 050,60	76,35						
Comptes financiers	1 572,82	0,01						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	773 041,84	3,03						
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	19 696 512,09
	Souscriptions à recevoir	14 079,23
	Rétrocession de frais de gestion	1 854,14
	Dépôts de garantie en espèces	10 066,06
	Coupons et dividendes en espèces	6 332,48
TOTAL DES CRÉANCES		**19 728 844,00**
DETTES		
	Vente à terme de devise	19 458 050,60
	Rachats à payer	2 836,97
	Frais de gestion fixe	17 123,38
	Frais de gestion variable	46,77
	Collatéraux	300 000,00
TOTAL DES DETTES		**19 778 057,72**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-49 213,72**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	66 159,000000	
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	3 976,8830	5 159 950,59
Parts rachetées durant l'exercice	-1 326,3630	-1 719 552,88
Solde net des souscriptions/rachats	2 650,5200	3 440 397,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 110,6050	
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N		
Parts souscrites durant l'exercice	62,9920	40 178,36
Parts rachetées durant l'exercice	-379,1660	-239 968,45
Solde net des souscriptions/rachats	-316,1740	-199 790,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	824,1860	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	59 142,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	2 299,48
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	143 237,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	39,76
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	3 527,39
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 448,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	6,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	136,32

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		375,50
Résultat	37 611,95	-40 299,64
Total	**37 611,95**	**-39 924,14**

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G		
Affectation		
Distribution	36 387,45	
Report à nouveau de l'exercice	630,85	
Capitalisation		625,36
Total	**37 018,30**	**625,36**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	66 159,000000	66 159,000000
Distribution unitaire	0,55	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 923,42	-37 062,79
Total	**1 923,42**	**-37 062,79**

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 329,77	-3 486,71
Total	**-1 329,77**	**-3 486,71**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	445 686,99	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 840 133,91	1 070 827,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-1 394 446,92**	**1 070 827,11**

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		445 686,99
Capitalisation	-231 682,02	
Total	**-231 682,02**	**445 686,99**

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 128 377,67	593 657,15
Total	**-1 128 377,67**	**593 657,15**

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-34 387,23	31 482,97
Total	**-34 387,23**	**31 482,97**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	**23 241 075,45**	**32 178 497,86**	**19 612 610,82**	**24 336 345,92**	**25 484 739,12**
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G en EUR					
Actif net	12 512 828,43	12 681 440,76	8 944 113,24	10 127 021,45	9 386 563,35
Nombre de titres	80 473,000000	83 865,000000	66 159,000000	66 159,000000	66 159,000000
Valeur liquidative unitaire	155,49	151,21	135,19	153,07	141,87
+/- values nettes unitaire non distribuées				6,73	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,11	-4,05	4,42		-3,50
Distribution unitaire sur résultat			1,30		0,55
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,44	1,20			
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC en EUR					
Actif net	9 338 225,26	7 706 696,52	9 808 583,94	13 494 718,43	15 622 420,83
Nombre de titres	7 118,8220	6 060,6620	8 657,6490	10 460,0850	13 110,6050
Valeur liquidative unitaire	1 311,76	1 271,59	1 132,93	1 290,11	1 191,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	127,61	-34,20	37,16	56,75	-86,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,03	6,14	6,46	-3,54	0,14

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N en EUR					
Actif net	1 390 021,76	11 790 360,58	859 913,64	714 606,04	475 754,94
Nombre de titres	2 165,2210	18 996,5740	1 559,2690	1 140,3600	824,1860
Valeur liquidative unitaire	641,97	620,65	551,48	626,64	577,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	62,50	-16,74	18,12	27,60	-41,72
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,88	1,38	1,43	-3,05	-1,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
IRLANDE				
iShares J.P. Morgan EM Local Govt Bond UCITS ETF USD (Dist)	USD	48 269	2 066 059,83	8,10
ISHARES JPM USD EM CRP USD A	USD	640 377	3 220 158,47	12,63
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - USD Emerging Markets Sovereig	USD	22 304	1 802 679,98	7,08
PIMCO GIS EMG MKT BD INS C	USD	88 877,009	3 980 354,43	15,61
SPDR® Bloomberg Barclays EM Inflation Linked Local Bond UCIT	USD	10 152	498 240,43	1,96
VANGUARD EMERGING MARKETS BOND FUND INVESTOR USD HEDGED ACC	USD	26 673,32	2 612 995,28	10,26
TOTAL IRLANDE			**14 180 488,42**	**55,64**
LUXEMBOURG				
AVIVA EMERG.MARKETS BD CL.I C.	USD	12 658,564	3 248 877,08	12,75
GS-G&E M D-I$A	USD	229 773	2 412 033,11	9,47
TCW FUNDS-EMER MKT INC-IU	USD	937	1 220 611,32	4,79
VONTOBEL EMERGING MARKETS CORPORATE BD I	USD	17 213,184	2 542 102,54	9,97
VONTOBEL-EM MKT DBT-B	USD	13 745	1 524 037,79	5,98
TOTAL LUXEMBOURG			**10 947 661,84**	**42,96**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**25 128 150,26**	**98,60**
TOTAL Organismes de placement collectif			**25 128 150,26**	**98,60**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
US 10YR NOTE 0622	USD	-7	20 839,89	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**20 839,89**	**0,08**
TOTAL Engagements à terme fermes			**20 839,89**	**0,08**
TOTAL Instrument financier à terme			**20 839,89**	**0,08**
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	USD	-23 187,55	-20 839,93	-0,08
TOTAL Appel de marge			**-20 839,93**	**-0,08**
Créances			**19 728 844,00**	**77,42**
Dettes			**-19 778 057,72**	**-77,61**
Comptes financiers			**405 802,62**	**1,59**
Actif net			**25 484 739,12**	**100,00**

Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G	**EUR**	**66 159,000000**	**141,87**
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE N	**EUR**	**824,1860**	**577,24**
Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE IC	**EUR**	**13 110,6050**	**1 191,58**

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	36 387,45	EUR	0,55	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	36 387,45	EUR	0,55	EUR

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE

Part G, C/D - Code ISIN : FR0010612903

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis, en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- Une étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.
- Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de " closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché règlementé.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :
- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de taux et au risque de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- L'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE
Part I, C - Code ISIN : FR0010854901
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis, en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- Une étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.
- Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de " closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché règlementé.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :
- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de taux et au risque de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- L'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE
Part N, C - Code ISIN : FR0010854893
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis, en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- Une étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.
- Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de " closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché règlementé.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :
- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :
Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de taux et au risque de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- L'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.